



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	NETTOYANT LIQUIDE ULTRASONIQUE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	268-X
APPELLATION CHIMIQUE	MÉLANGE SURFACTANT
FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613)-996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Éther d'éthylèneglycol et de Monobutyle.	111-76-2	<7	25	25
Métasilicate de sodium.	6834-92-0	<7	15	15

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	100 °C (212°F)	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non établi.
Densité (Eau = 1)	1.07 gm/cc.	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non établi.
Solubilité dans l'eau	Soluble.		
Aspect et odeur	Rouge clair / neutre.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Aucun selon les méthodes standardisées			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non disponible.	UEL	Non disponible.
Extincteurs	Jets d'eau, mousse, extincteurs secs CO ₂ . Garder les contenants exposés au frais en les arrosant.			
Procédures spéciales d'extinction	En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration autonome approuvé MSHA/NIOSH ainsi que des vêtements de protection adéquats.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Monoxyde et dioxyde de carbone, autres gaz irritants. Ces derniers peuvent inclure des composantes toxiques.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Les agents oxydants.
Incompatibilité	Les agents oxydants.
Produits dangereux de décomposition	Non établi.
Polymérisation dangereuse	Non susceptible à la polymérisation.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau propre pour 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes; obtenir une assistance médicale.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement les régions affectées avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent (irritation, boursoufflement, ampoules), consulter une expertise médicale.
Inhalation	Transporter le patient hors de la zone d'exposition, le garder au chaud et au repos. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Ingestion	Faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter un médecin.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION A COURT TERME ▼

Yeux	Irritation des yeux.
Peau	Peut sensibiliser la peau lors du contact. Irritant pour la peau. L'exposition prolongée et/ou répétée peut causer des dermatites.
Inhalation	Peut Irriter le système respiratoire.
Ingestion	Faible toxicité orale.



▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Aucun ingrédient listé par IARC, ACCGIH, NTP et OSHA comme étant cancérogène.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction	Il n'y a aucune raison de croire que le produit représente un risque mutagène pour l'homme. Cette conclusion se base sur des études faites sur des animaux, des études sur les effets mutagènes, ainsi que sur des études épidémiologiques pertinentes.
Sensibilité épidermique	Peut sensibiliser la peau (allergies).
Sensibilité respiratoire	Non disponible.
Matériaux synergiques	Non disponible.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage, des mains	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de protection chimique/bouclier facial) est recommandé. L'utilisation de gants appropriés (PVS/Laminé de Polyéthylène ou gants PVA) est aussi recommandée. Les gants doivent être changés régulièrement ou lorsqu'ils ont été exposés de façon excessive au produit.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre de type A approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
Ouïe	En accord avec OSHA 1910-215.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

En cas de fuites ou de déversements	S'assurer d'une protection personnelle adéquate (avec protection respiratoire) lors de la récupération des déversements. Empêcher la fuite de matériel dans les drains.
Élimination des résidus	Doit être disposé selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. Incinérer sous des conditions contrôlées et approuvées.



SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés; de préférence sous les 25°C (77°F).
Manutention	Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Classification Relative à l'expédition	<ul style="list-style-type: none"> • Dénom. d'exp. DOT: Liquide corrosif, basique, inorganique, N.O.S, 8, II. • Dénom. d'exp. TDG/UN: Liquide corrosif, basique, inorganique, N.O.S, 8, II. • Numéro UN: UN3266 • Classe de danger: Non établi. • Groupe d'emballage: Non établi. • Exemption TDG: Non établi. • Étiquette: Liquide corrosif. • Classe IATA: Non établi. • Classe IMDG: Non établi.
•DOT• Classes de danger	
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Ce produit est très soluble dans l'eau et il possède un faible potentiel de bioaccumulation. Il est prévu que ce produit possède une bonne mobilité dans les sols.
Persistance et Dégradation	Biodégradable.
Toxicité	Non établie.
Impact des effluents traités	Ce produit est substantiellement retiré lors des procédés de traitement biologiques.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:
<p>TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques. CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune. SARA TITLE III</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section 302: Aucun. • Section 311/312: Aigu, Feu. • Section 313: Aucun. <p>STATUS RCRA: Non réglementé.</p>
• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:
Classification E, Liquide corrosif.



Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System